

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

Feuillet
N° 74

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 28/05/2025 N° D2025-38

Nomenclature :

Acte accompli dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil au Président

Objet : Autorisation de travaux pour l'aménagement des locaux de l'Ecole de Production La Passerelle.

Le Président de Haut-Bugey Agglomération

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation de « signer toutes les demandes d'autorisation et leurs modificatifs au titre du Code de l'urbanisme où au titre du Code de la construction pour les ouvrages dont Haut Bugey Agglomération est maître d'ouvrage », à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

DECIDE

Article 1 : Haut-Bugey Agglomération prévoit l'aménagement intérieur et en pourtour des locaux de la future Ecole de Production Industrielle située 13 rue François Rochaix à Arbent (01100). A ce titre, une autorisation de travaux au titre du Code de la construction et de l'habitation doit être déposée.

Article 2 : Tous les documents joints à l'autorisation de travaux tels que les notices d'accessibilité et de sécurité sont approuvés et seront donc signés ainsi que tout autre document relatif à la procédure réglementaire d'instruction de cette autorisation.

Article 3 : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.



Le Président,

Michel MOURLEVAT